

## OGM : vers une définition commune du contenu du problème ?

Oléagineux, Corps Gras, Lipides. Volume 8, Numéro 4, 267, Juillet - Août 2001, Editorial

**Auteur(s)** : Jean-Claude ICART, .

**Résumé** : Les divergences croissantes depuis des années entre experts, responsables économiques, et acteurs sociaux et « citoyens » au sujet des OGM, ont pu être analysées à juste titre, comme exprimant la difficulté de dégager une « définition commune du contenu du problème »<sup>1</sup>.

### ARTICLE

Les divergences croissantes depuis des années entre experts, responsables économiques, et acteurs sociaux et « citoyens » au sujet des OGM, ont pu être analysées à juste titre, comme exprimant la difficulté de dégager une « définition commune du contenu du problème »<sup>1</sup>.

En optant pour un cadre d'analyse large de la controverse, le rapport du Commissariat général du Plan<sup>2</sup>, marque à cet égard, un point de butée en deçà duquel il sera difficile de revenir. « *Loin d'être l'effet d'une crise temporaire et localisée de néophobie, voire d'irrationalisme* » le débat autour des OGM doit être en effet considéré comme « *porteur de questions de fond sur la gestion de l'innovation, questions auxquelles il conviendra de répondre* ».

Les préoccupations « traditionnelles » liées aux risques sanitaires et environnementaux, la question de la ségrégation des filières, de la responsabilité des opérateurs, de l'information du consommateur, ne peuvent plus être ainsi artificiellement séparées des interrogations plus globales concernant le type d'agriculture, les liens avec le territoire (le choix des gènes d'intérêt), le type d'alimentation, les stratégies économiques, les formes de protection de l'innovation (les brevets), que présupposent les OGM.

Et ce d'autant plus que des souhaits nouveaux en matière d'agriculture sont aujourd'hui largement exprimés en France et au sein de l'Union européenne.

Ce cadrage ouvert, effectué par le rapport du Commissariat général du Plan et les analyses qui le justifient (quoique inégalement développées), permettront-ils de débloquent le débat ?

À la lumière des événements de l'été, cette question est aussi cruciale pour la vie publique que pour la recherche.

De plus en plus nécessaires à la conduite des processus d'innovation en agriculture, les biotechnologies végétales, se révèlent aussi de moins en moins suffisantes à l'élaboration d'une définition socialement acceptée de l'avenir<sup>3</sup>. La question de la démocratie technique<sup>4</sup>, déjà abordée avec la Conférence des citoyens est ici plus que jamais d'actualité.

Rappelons ce qui en était dit : « *Le dispositif qui met les citoyens au centre de la délibération change totalement les interactions entre les différents protagonistes. Cela conduit la plupart d'entre eux à modifier profondément le regard qu'ils portent sur le problème ainsi que le regard qu'ils portent sur le regard des autres. De ce point de vue la conférence a constitué un précieux moment d'apprentissage social* »<sup>5</sup>.

La réflexion sur la co-construction de l'évaluation du risque entre experts et profanes développée par Bernard Chevassus (voir ici p. 287) et reprise dans le rapport demanderait ainsi à être prolongée vers une analyse des dispositifs souhaitables en matière d'institution du débat public. Une question qui dépasse largement dans sa portée, le sujet des OGM, non sans l'impliquer.

Notes :

<sup>1</sup> *L'innovation controversée : le débat public sur les OGM en France*, INRA Grenoble, 2000.

<sup>2</sup> *OGM et agriculture : options pour l'action publique*, Paris : Documentation Française, 2001.

<sup>3</sup> Voir Ulrich Beck, *La société du risque*, Paris : Aubier 2001.

<sup>4</sup> Michel Callon, Pierre Lascoumes, Yannick Barthe, *Agir dans un monde incertain, essai sur la démocratie technique*, Paris : Seuil, 2001

<sup>5</sup> *L'innovation controversée, op. cit.*